



Certificat de Sclolarité

Année scolaire 2020/2021

Je soussigné Frédéric Bassier, Directeur de l'école de musique d'Écully certifie que :

L'élève : _____

Est élève à l'école de musique d'Écully.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, **dans le respect strict du décret N°2021-31** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Fait à Ecully le 22 /02/ 2021

Le Directeur

Frédéric Bassier



Ce certificat doit être accompagné de l'attestation de déplacement dérogatoire